



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10183

Texte de la question

M. Yves Van Haecke appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'amelioration de l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite. Plus de deux ans apres le vote a l'unanimité de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991, la publication du decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public n'est toujours pas intervenue. Vu le caractere urgent de cette publication qui est de nature a favoriser l'integration sociale, il lui demande de prendre rapidement les mesures qui s'imposent.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Van Haecke Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10183

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 178

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 736